

Bilan annuel 2025

Janvier 2026

Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont **BRED Banque Populaire**.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, celui-ci doit être décliné en plan d'actions annuel par ces dernières.

Le présent bilan annuel de **BRED Banque Populaire** concerne l'année 2025. Il définit les actions mises en œuvre pour renforcer la mise en conformité à l'accessibilité numérique.

Bilan

Le Groupe BPCE a déployé un programme visant à accompagner l'ensemble de ses entités dans la mise en place de l'accessibilité numérique. BRED Banque Populaire participe à ces travaux et a engagé, dans ce cadre, plusieurs actions structurantes en 2025 et pour l'année 2026.

La gouvernance de l'accessibilité a été renforcée avec la nomination d'un référent « Accessibilité numérique » au sein de la Direction Impact et Développement. Ce référent assure le pilotage de la mise en conformité, coordonne les actions de sensibilisation des différents acteurs et constitue le point d'entrée sur ces sujets pour l'ensemble de l'entité.

Sur le périmètre des canaux numériques, le niveau de conformité de nos sites bred.fr et bredespace.com a progressé pour atteindre respectivement 66 % et 54 %. Parallèlement, un audit complet de nos espaces clients web et mobile (iOS et Android) a été lancé afin d'évaluer leur niveau de conformité. La restitution a été réalisée en janvier 2026 et sert de base pour le plan de remédiation. Dans une logique de transparence, des déclarations de non-accessibilité ont également été publiées sur les sites bredpay.fr et newsroom.bred.fr.

Les travaux ont également porté sur l'écosystème de nos fournisseurs. Les éditeurs de solutions informatiques ont été sollicités afin de partager leur stratégie en matière d'accessibilité et les actions mises en œuvre pour améliorer l'accessibilité de leurs produits et services. Cette démarche contribue à intégrer les exigences d'accessibilité dans la sélection des solutions.

L'accompagnement des équipes internes constitue un autre volet important des actions menées. Un support de sensibilisation aux enjeux de l'accessibilité numérique a été formalisé, et des sessions ont été menées auprès de plusieurs directions, en particulier au sein de la Direction Impact et Développement, afin de favoriser l'intégration progressive de l'accessibilité numérique dans les projets. En lien avec le programme du Groupe BPCE, BRED Banque Populaire a également contribué à la définition de modules de formation dédiés, notamment pour l'intégration des enjeux d'accessibilité dans la conduite de projets et pour la rédaction de documents bureautiques accessibles.

Enfin, le dispositif interne a été complété par la définition d'un processus de gestion des réclamations liées à l'accessibilité numérique et la mise à jour des procédures associées. Les exigences d'accessibilité ont été communiquées aux filiales françaises du Groupe BRED.